

DECRET N° 79-273 du 16 Octobre 1979

portant nomination des Elèves-Officiers
et des Adjudants-Chefs au grade de Sous-
Lieutenant d'Active.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 78-39 du 26 Octobre 1978 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin
- VU le décret N° 71-258 du 30 décembre 1971 portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- VU le décret N° 79-178 du 23 Juillet 1979 portant inscription des Adjudants-Chefs pour le grade de Sous-Lieutenant au titre de l'année 1979 ;

Sur Proposition de la Haute Autorité, Chargée de la Défense Nationale,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 3 Octobre 1979,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommés au grade de Sous-Lieutenant, les Elèves-Officiers d'Active et Adjudants-Chefs dont les noms suivent :

A - FORCES DE DEFENSE NATIONALE :

- AMADOU Abdouramane
- HESSOU Tissou Félix
- YENONFAN Codjo Constant
- N'DA BIO Orou Toni
- AHOUISSOU André
- ANOUMOU Y. Léon
- BONI A. Chabi

- KPANOU Julien
- AMAVI Anatole
- MARCOS Souleymane
- ZOROGUI W. Boro
- N'PINA Kouagou
- MADEGNAN E. Patrice
- SOKA Rémy
- BANSOU Taïrou
- ZODOGANHOU A. Thomas
- EDIKO GBESSOU Bruno
- HACHEME Roger
- GBAGUIDI Barnabé
- DADJO Antoine
- N'TCHA M'PO E. Gilbert
- LAFIA BIO Kpo
- YAO T. Emmanuel
- AMEDIN Basile
- DJIGLA Cassien
- DJINOU Codjo
- DJOHI Cohovi
- GBIAN Robert
- HOUESSOU Septime
- OLOUYOMI Valentin
- TOGBE Comlan
- ZANNOUGBO Vinagnon
- COSSI Christophe
- ZOHOUN Archille Dieudonné
- MADOUGOU Soumaïla
- AMOUSSOU Fernand Marcel

B - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE :

- GNIMAGNON Adolphe
- KPANOU Kocou Ludger
- AKAKPO Kokou
- HOUNCHONOU Séraphin
- DJIMASSE Sébastien
- DOMINGO D. Camille
- GADO Tchoussou
- MAMADOU Moussa.

Article 2 - Le présent décret qui entraîne une augmentation de solde et accessoires de solde, prend effet pour compter du 1er Octobre 1979.

Article 3 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Octobre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MF 4 autres Ministères
14 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 D B - D C F 4 Solde 2 TRESOR 4 DI 4 DSIM 12 CAB-MIL
8 E.M.G./FAP 12 ETATS-MAJORS 4 Intéressés 50 JORPB 1.